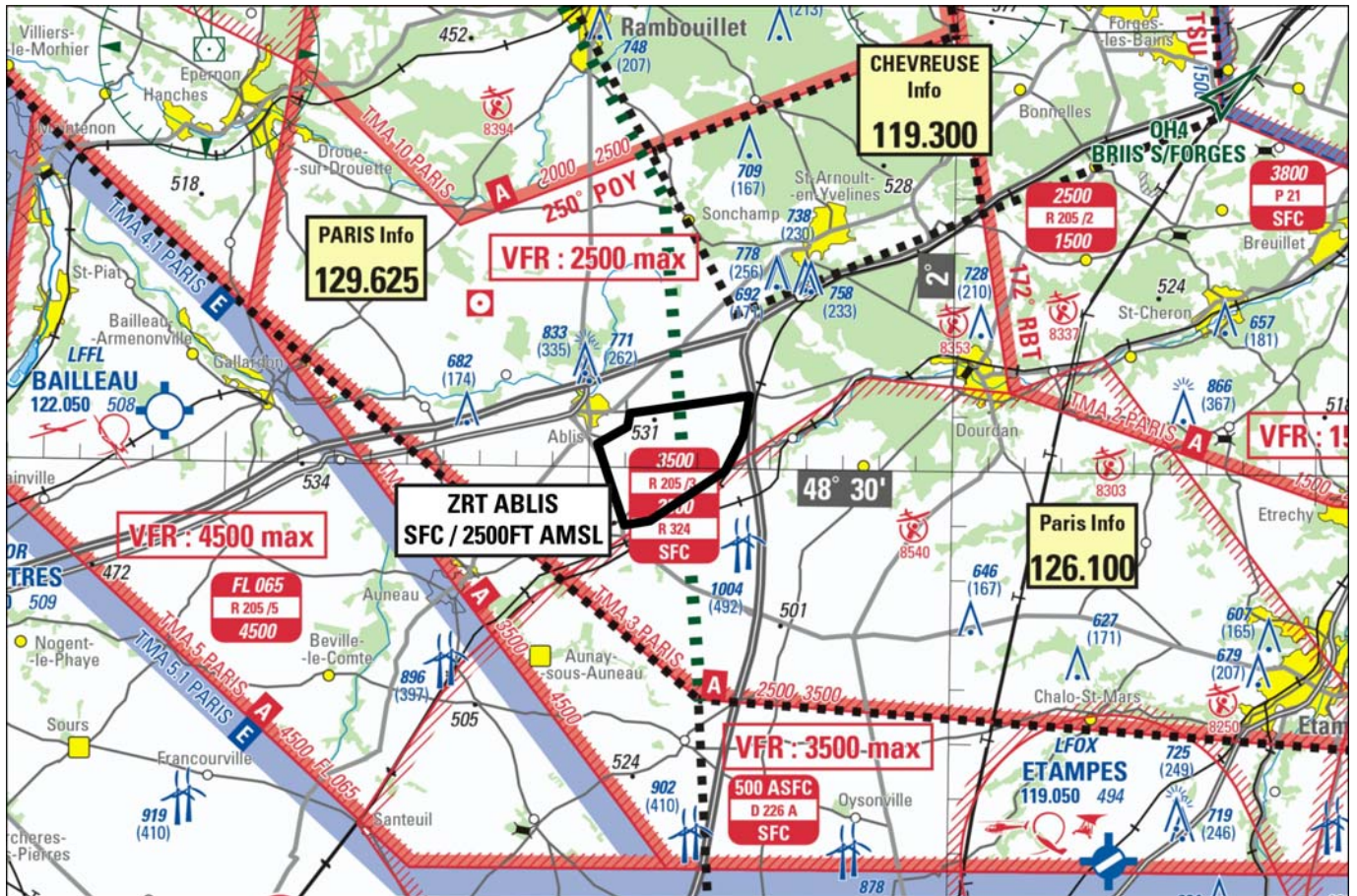


Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT Ablis) en FIR Paris
En vigueur : Du 20 avril 2023 au 17 avril 2024

Lieu : FIR: Paris LFFF



Extrait carte 1/250 000 RP SIA - Édition 2022

ACTIVITÉ
Activités spécifiques Défense
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
Activable par NOTAM avec préavis de 72 heures
INFORMATION DES USAGERS
Activité réelle connue de :
Paris INFO : 129.625 MHz / 126.100 MHz
GESTIONNAIRE
Site d'Ablis
STATUT
Zone réglementée temporaire (ZRT) qui se substitue aux portions des espaces aériens avec lesquelles elle interfère.
CONDITIONS DE PENETRATION
CAG / CAM : contournement obligatoire sauf pour : - les aéronefs ayant préalablement obtenu l'autorisation du gestionnaire, - les aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique, lorsque le contournement n'est pas compatible avec ces missions, après contact préalable avec le gestionnaire (voir coordonnées paragraphe "ORGANISMES À CONTACTER")

SERVICES RENDUS

Information de vol et alerte.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

Limites latérales

48°31'21" N - 001°54'24" E
48°30'37" N - 001°54'14" E
48°29'58" N - 001°53'45" E
48°29'02" N - 001°51'42" E
48°28'57" N - 001°51'00" E
48°30'26" N - 001°50'14" E
48°30'45" N - 001°51'03" E
48°31'00" N - 001°51'07" E
48°31'21" N - 001°54'24" E

Limites verticales

SFC/2500ft AMSL

ORGANISME A CONTACTER

Site d'Ablis :

- Mail : em-defense-aero.contact.fct@intradef.gouv.fr
- Tel : 06.13.17.59.64